

du pays ; c'est elle qui dirige Charles-Martel contre les Arabes et assure le salut de la Chrétienté ; c'est elle dont les missionnaires, entreprenant la conversion de la Germanie, y servent d'éclaireurs aux armées de Charlemagne ; c'est elle enfin qui règne avec ce prince et prouve par les capitulaires, législation toute ecclésiastique, qu'elle a dompté, grâce à sa longue persévérance, l'esprit rebelle des nouveaux maîtres du pays.

Charlemagne réunit dans sa personne tous les genres de grandeur qui pouvaient frapper l'histoire. A l'éclat de ses cinquante-six campagnes, à la vaste étendue de sa domination, il joint des titres de célébrité peut-être plus solides. Il porte à l'Orient et au Nord, dans ces foyers d'où sortaient les invasions, ses armes victorieuses, et y fait avec l'aide du Christianisme des conquêtes que Rome n'avait pas entreprises ; il civilise les populations germaniques, il les fixe à leur tour sur le sol et les oppose comme une digue aux flots plus reculés de la barbarie. Son titre d'empereur annonce qu'il continue l'œuvre des Césars. Son gouvernement, plein de vigilance et d'activité, exerce une surveillance constante sur tous les pouvoirs locaux qui appartiennent aux officiers royaux, aux grands propriétaires, aux églises. Sa législation, plus religieuse que civile, nous le montre ordonnant tout, réglant tout, traçant leur devoir aux évêques comme aux comtes, au clergé comme aux soldats, faisant observer les préceptes de l'Eglise en même temps que les constitutions impériales, veillant jusque sur les mœurs de ses sujets, et surtout sur celles des clercs dont il fait l'instrument de sa puissance, de ses réformes et de la régénération intellectuelle de son empire ; car il s'efforce de réveiller au milieu d'eux le goût des lettres et l'étude des sciences, devenues leur apanage exclusif dans une société toute militaire.

Ce n'est pas sans dessein que je m'arrête un instant devant cette grande figure historique de Charlemagne. On voit avec lui les traces du désordre de trois siècles effacées et réparées, l'œuvre des Romains reprise et agrandie ; enfin l'Eglise exerçant déjà cette autorité, cette prépondérance, qui jamais, ce semble, ne furent mieux acceptées et plus absolues. C'est surtout à Charlemagne que l'Eglise doit la puissance qu'elle a exercée au moyen-